

Dialogue social

## Les praticiens à diplôme hors Union européenne feront entendre leur voix ce 31 mai

Publié le 30/05/22 - 14h10

**Las du retard pris dans le cadre du dispositif transitoire d'autorisation d'exercice, le SNPADHUE a décidé de lancer une action ce 31 mai devant le ministère de la Santé. Les Padhue sont soutenus par plusieurs structures syndicales.**

Depuis un an, le Syndicat national des praticiens à diplôme hors Union européenne (SNPADHUE) alerte sur le "retard considérable pris par les ARS et le Centre national de gestion (CNG)" dans le traitement des dossiers des Padhue concernés par le dispositif transitoire d'autorisation d'exercice (revoir notre [webinaire](#)). Le syndicat appelle ces professionnels à manifester ce 31 mai à 14 heures devant le ministère de la Santé et de la Prévention.

"La loi votée en juillet 2019 prévoit le traitement des dossiers de tous les candidats éligibles avant le 31 décembre 2021, date finalement décalée d'une année pour cause de crise sanitaire. Or, à ce jour et à sept mois de la fin de cette procédure, une majorité de dossiers n'a pas encore été traitée par les ARS", détaille le SNPADHUE dans un communiqué transmis le 23 mai. Il constate que "la tutelle semble se diriger vers un énième report". Le syndicat demande donc que "tous les moyens soient mis en œuvre pour que les délais et les conditions prévus par la loi soient respectés". "Nous espérons enfin avancer et avoir des propositions concrètes. Une délégation sera reçue par le ministère de la Santé et de la Prévention", indique ce 30 mai à Hospimedia la secrétaire générale du SNPADHUE, la Dr Nefissa Lakhdara.

Dans un communiqué transmis ce 30 mai, la Fédération des praticiens de santé (FPS) — membre de l'Intersyndicat national des praticiens d'exercice hospitaliers et hospitalo-universitaires (INPH) — soutient cette "légitime revendication". Il liste de son côté ses revendications pour les Padhue, à savoir : assurer plus de moyens humains en doublant le nombre des commissions sur un an ; harmoniser entre les ARS et le CNG les besoins régionaux des postes ; assurer plus rapidement aux lauréats du concours un choix de postes par ordre de mérite en tenant compte de la demande des chefs de services responsables de stages validants ; poursuivre les concertations en cours avec les différentes instances "afin de trouver une solution à cette situation urgente".

### Jeunes médecins et APH en soutien

Dans leur démarche, les Padhue sont notamment soutenus par le syndicat Jeunes médecins, qui a déposé un préavis de grève ce 31 mai. Il rappelle à son tour, dans un communiqué transmis le 25 mai, que les "Padhue font tourner les hôpitaux français". Le syndicat demande au ministère de régulariser la situation de ces professionnels appartenant au "stock", qui restent en attente d'affectation et d'autorisation de plein exercice. Il souhaite aussi la reconnaissance des missions des Padhue à "hauteur du statut de praticien hospitalier" pour ceux qui ont été reçus aux épreuves de vérification des connaissances.

"Les Padhue n'ont que trop attendu les validations de leur autorisation d'exercice en France", appuie également l'intersyndicale Actions praticiens hôpital (APH). Elle évalue à 4 000 le nombre de dossiers encore en attente et bloqués à plusieurs niveaux, et en pointe les conséquences. "Certains praticiens risquent de se retrouver sans emploi ou pourraient être séparés de leur famille parce qu'ils vont devoir quitter l'établissement de santé dans lequel ils travaillent depuis plusieurs années. Cette situation ubuesque qui permet d'utiliser une main d'œuvre très qualifiée à bas prix depuis de nombreuses années n'a que trop duré", dénonce APH. L'intersyndicale rappelle que les Padhue sont, pour la majorité d'entre eux, investis dans le fonctionnement de l'hôpital public depuis de nombreuses années et "ont largement acquis l'expérience professionnelle

*requis leur permettant d'obtenir facilement et rapidement leur autorisation d'exercice". APH suggère de raccourcir le processus en supprimant l'étape régionale gérée par les ARS et demande des mesures immédiates pour mettre en place une "solution rapide". Ce 29 mai, l'association Santé en danger a également apporté son soutien à ce mouvement.*

---

## Clémence Nayrac

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

### **Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

### **Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>